

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 Rue d'Alsace Lorraine

71100 CHALON SUR SAONE

EXEMPLAIRE GREFFE

BILAN

AU 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme

FABRICE PRETOT 

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS

Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon

SIRET 329 073 779 00020 APE 6920 Z

19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41



SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 RUE D'ALSACE-LORRAINE		71100 CHALON SUR SAONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32907377900020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 131122022	
		N-1 131122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		35 847 AG 35 388 459	
Fonds commercial (I) AH		442 871 AI 442 871 442 871	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		197 145 AU 184 482 12 663 19 454	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		34 625 CV 34 625 34 625	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		31 632 BI 31 632 31 466	
TOTAL (II) BJ		742 120 BK 219 870 522 250 528 416	
Matières premières, approvisionnements BL		5 411 BM 5 411 3 705	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		620 515 BY 161 915 458 600 469 727	
Autres créances (3) BZ		27 841 CA 27 841 12 426	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		590 453 CE 590 453 600 323	
Disponibilités CF		3 657 CG 3 657 10 149	
Charges constatées d'avance (3)* CH		21 412 CI 21 412 18 116	
TOTAL (III) CJ		1 269 289 CK 161 915 1 107 374 1 114 446	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 011 409 381 785 1 629 624 1 642 862	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 31 632 (3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Stocks : Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatra

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :239...976.....)	DA	239 976	239 976
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	23 998	23 998
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	157 881	157 450
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	R..SULTAT DE L'EXERCICE (bEnÈfice ou perte)	DI	342 471	303 901
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	764 325	725 325
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	87 300	101 850
	TOTAL (III)	DR	87 300	101 850
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 758	1 462
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	101 552	77 879
	Dettes fiscales et sociales	DY	345 722	409 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	848	853
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	327 119	326 334
	TOTAL (IV)	EC	777 999	815 688
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 629 624	1 642 862
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	777 999	815 688
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

03.85.48.62.78

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	22
Permanence ou changement de méthodes	22

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	23
Etat des amortissements	23
Etat des provisions	24
Etat des échéances des créances et des dettes	24
Composition du capital social	25
Evaluation des immobilisations corporelles	25
Evaluation des amortissements	25
Titres immobilisés	25
Evaluation des matières et marchandises	25
Evaluation des créances et des dettes	25
Dépréciation des créances	26
Disponibilités en Euros	26
Détail des produits à recevoir	26
Détail des charges à payer	27
Détail des charges constatées d'avance	28
Détail des produits constatés d'avance	29

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	29
Liste des filiales et participations	30

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 629 624.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 456 325.04 Euros et dégageant un bénéfice de 342 470.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	475 878		2 840
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171 186		1 498
TOTAL	195 647		1 498
Autres participations	34 625		
Prêts, autres immobilisations financières	31 466		166
TOTAL	66 091		166
TOTAL GENERAL	737 616		4 504

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			478 718	478 718
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			172 684	172 684
TOTAL			197 145	197 145
Autres participations			34 625	34 625
Prêts, autres immobilisations financières			31 632	31 632
TOTAL			66 257	66 257
TOTAL GENERAL			742 120	742 120

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	33 007	2 381		35 388
Installations générales agencements aménagements divers	24 449	12		24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	151 744	8 277		160 021
TOTAL	176 193	8 289		184 482
TOTAL GENERAL	209 200	10 670		219 870

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 381				
Instal.générales agenc.aménag.divers	12				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 277				
TOTAL	8 289				
TOTAL GENERAL	10 670				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	101 850	87 300	101 850		87 300
TOTAL	101 850	87 300	101 850		87 300

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	161 380	50 822	50 287		161 915
TOTAL	161 380	50 822	50 287		161 915
TOTAL GENERAL	263 230	138 122	152 137		249 215

Dont dotations et reprises d'exploitation		138 122	152 137		
--	--	----------------	----------------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 632	31 632	
Clients douteux ou litigieux	194 298	194 298	
Autres créances clients	426 217	426 217	
Impôts sur les bénéfices	10 928	10 928	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 727	15 727	
Débiteurs divers	1 186	1 186	
Charges constatées d'avance	21 412	21 412	
TOTAL	701 400	701 400	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	101 552	101 552		
Personnel et comptes rattachés	117 163	117 163		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 595	95 595		
Taxe sur la valeur ajoutée	129 595	129 595		
Autres impôts taxes et assimilés	3 369	3 369		
Groupe et associés	2 758	2 758		
Autres dettes	848	848		
Produits constatés d'avance	327 119	327 119		
TOTAL	777 999	777 999		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	656			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	9 999			9 999

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	187 584
RISTOURNE FORMATION EXPERT COMPTABLE STAGIAIRE	960
INTERETS COURUS	452
Total	188 996

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
TELEPHONE	150
EDF EAU	1 407
TIMBRES	1 988
ENTRETIEN CHAUFFAGE	1 068
COPIES IMPRESSION	1 792
REPARATION ENSEIGNE	4 662
CONGES PAYES	29 413
INTERESSEMENT	87 750
CHARGES SUR CONGES	13 383
CHARGES SUR INTERESSEMENT	39 926
TAXE APPRENTISSAGE	788
CVAE	224
Total	182 551

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
L'EXPLOITANT AGRICOLE	124		
REVUE FIDUCIAIRE	1 760		
UNECA	293		
FRANCIS LEFEBVRE	1 367		
EDITIONS LEGISLATIVES	682		
EXPERT INFO	4 988		
NORDNET	274		
EIC	743		
EDITIONS LEGISLATIVES	363		
FIDU EXPERT	1 694		
API COMTAT	325		
EDITIONS TISSOT	269		
PACKS SID	1 550		
ATS STUDIO	545		
ROUTAGE SID	2 730		
PITNEY	230		
SITE INTERNET	2 319		
ASYNEO	826		
ACROPOLE	330		
Total	21 412		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA	327 119		
Total	327 119		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision non déductible fiscalement est comptabilisée pour 87 300 euros.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		146 902	87 300

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SARL AVENIR AUDIT - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000		98.75					50 080			

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 4 MAI 2023**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 342 470.50 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 4.75 € |
| - une somme de | 342 465.75 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	342 470.50 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 342 465.75 euros, soit un dividende égal à 34.25 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 12 741.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 329 724.75 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	327 745.00 €
soit, par titre :	29.50 €

 FABIEN PRETOT.

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 4 MAI 2023**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 342 470.50 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 4.75 € |
| - une somme de | 342 465.75 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	342 470.50 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 342 465.75 euros, soit un dividende égal à 34.25 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 12 741.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 329 724.75 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	327 745.00 €
soit, par titre :	29.50 €



FABIEN IRETOT.